



RÉFORMES DES RETRAITES : LES INTERMITTENT.E.S EN COLÈRE !

Après plus de cinq semaines de mobilisation, le gouvernement a enfin communiqué deux avant-projets de loi sur la réforme des retraites.

Toutes les menaces à l'encontre des salarié.e.s de la Comédie Française et de l'Opéra national de Paris sont confirmées et le texte fait naître de nouvelles inquiétudes à l'égard des salarié.e.s intermittent.e.s du spectacle.

Nous l'avions déjà dénoncé, le mode de calcul des points retenus pour les périodes d'assurance chômage est défavorable. Il repose sur la base des seules allocations versées alors même que notre système actuel de retraite complémentaire prévoit un calcul de points plus favorable en faisant reposer le calcul de points sur la base des salaires perçus avant l'interruption de travail.

Autre point inacceptable. Le texte prévoit de faire reposer sur le budget de l'État les abattements pour frais professionnels applicables aux artistes du spectacle, qui aujourd'hui constituent une véritable niche sociale pour le patronat.

Franck Riester ne s'en cache plus, ces sommes, comme la compensation de points supplémentaires pour les artistes auteurs, reposeront sur le budget du ministère de la Culture ; une bagatelle de près de 350 millions d'euros annuel, soit 10% du budget actuel. Une menace sérieuse pèse donc sur les missions du ministère de la Culture et sur le budget de la Création.

Enfin, le projet nous révèle une surprise amère pour les intermittent.e.s du spectacle. Alors même que cette question n'a jamais été évoquée lors de la concertation sectorielle sur les intermittent.e.s, nous apprenons que le nombre de points pouvant être généré sur les périodes d'assurance chômage, de maternité, de maladie ... sera plafonné au cours d'une période référence définie par décret !

Le gouvernement, qui a refusé de réaliser jusqu'alors toute étude d'impact sur les effets de la réforme à l'égard des professionnel.le.s de nos secteurs, doit sortir de l'ombre. La Fédération CGT du Spectacle exige de connaître les conséquences précises de la réforme sur les professionnel.le.s du spectacle.

**Dans ce contexte, une CONFÉRENCE DE PRESSE DE L'INTERSYNDICALE
composée de la Fédération CGT du Spectacle, de la FASAP FO, de la FCCS CFE CGC
aura lieu dans le cadre des Bis de Nantes le**

**Mercredi 22 JANVIER à 12H à l'Orchestre National des Pays de la Loire
(ONPL) 7 rue de Valmy BP 71229 44012 Nantes Cedex 01**

Paris, le 16/01/2020.

Fédération Nationale des Syndicats du Spectacle, du Cinéma, de l'Audiovisuel et de l'Action Culturelle Cgt
14-16, rue des Lilas 75019 PARIS - 01 48 03 87 60 - www.fnsac-cgt.com - cgtspectacle@fnsac-cgt.com